

## COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est présenté au vote du conseil municipal réuni le 31 mars 2025. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté affirmée par la municipalité élue en 2020 :

- La préservation du pouvoir d'achat des Monterelais : avec 0 % d'augmentation des taux communaux d'impôts malgré les crises successives qui ont impacté les budgets de toutes les collectivités territoriales en France et 0% d'augmentation des tarifs des dispositifs municipaux
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement où chaque euro dépensé doit être un euro utile
- La recherche optimale, dynamique et nombreuse de toutes les subventions mobilisables auprès de nos partenaires financeurs. Ceci est le fruit d'une confiance retrouvée avec nos partenaires et d'un travail de coopération positive menée par le maire James CHÉRON depuis le 1er juillet 2017.
- La maîtrise de la dette dont le ratio par habitant est le même que celui par exemple de 2008 dans une démarche d'investissements volontairement plus dynamique et plus réelle.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant l'ensemble des charges et des subventions inhérentes au fonctionnement des dispositifs de politique publique, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 51 945 905 euros (résultat compris et hors écritures d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des rémunérations du personnel municipal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières, des fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 64,35% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 48 215 905 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	12 308 402.74	Excédent brut reporté	5 359 174.00
Dépenses de personnel	31 024 882.00	Atténuation de charges	175 000,00
Atténuation de produits	40 000,00	Recettes des services	4 420 324.38
Autres dépenses de gestion courante	4 163 544.80	Impôts et taxes hors 731 Fiscalité locale	13 666 400.00 13 451 500.00
Dépenses financières	465 300,00	Dotations et participations	14 538 486.62
Dépenses exceptionnelles	30 000,00	Autres recettes de gestion courante	305 018.00

Autres dépenses	183 775.46	Recettes financières	
Dépenses imprévues	0.00	Autres recettes	30 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 650 000,00	Recettes (écritures d'ordre entre sections)	90 000.00
Virement à la section d'investissement	2 170 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00
Total général	52 035 905.00	Total général	52 035 905.00

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,60%
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 25.20%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 12 600 000 €.

### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et Fonds de solidarité Région Ile-de-France) réalisées en 2024 s'élevaient à 11 634 244 euros. Elles sont inscrites au BP 2025 pour un montant de 11 179 000 euros par mesure de prudence.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et du quotidien, la section d'investissement est principalement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur vénale des biens ou l'augmentation de l'actif inscrit à l'inventaire du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- *en recettes* : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que la Taxe Locale d'Équipement, l'emprunt contracté et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

**b) Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	1 483 864.24	Virement de la section de fonctionnement	2 170 000.00
Remboursement d'emprunts ou dettes	2 285 000.00	FCTVA	899 999.46
Subventions d'investissement	81 048.00	Affectation au 1068	745 445.38
Subventions versées	614 289.84	Subventions d'investissement reçues	12 959 656.16
Immobilisations incorporelles	448 548.96		
Immobilisations corporelles	3 187 102.26		
Immobilisations corporelles (travaux et équipement) ordre	0.00	Autres immobilisations financières	4 000.00
Immobilisations en cours	15 229 247.70		
Participations et créances rattachées	0.00		
Immobilisations financières	10 000.00	Emprunt	5 000 000.00
Opérations patrimoniales (ordre)	366 786.00	Opérations patrimoniales (ordre)	366 786.00
(écritures d'ordre entre section)	90 000.00	(écritures d'ordre entre section)	1 650 000,00
Total général	23 795 887.00	Total général	23 795 887.00

*c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants (sans être exhaustif et sans tenir compte des imprévus) :*

- La transformation de la place Beaumarchais
- La réception des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle du Clos Dion
- La construction d'un nouveau restaurant scolaire « André VOLETTE »
- Les travaux de rénovation thermique de l'école de la Poterie
- La poursuite du déploiement opérationnel du schéma directeur de sécurité urbain
- La création du Centre des Arts Numériques à Bernier : « Halle Bernier, Scène numérique de Montereau »

- L'engagement des travaux importants et pluriannuels de réhabilitation de la conégiale,
- Le réaménagement de la place Bosson par anticipation de l'aménagement global des places du Calvaire, Rustic et de la Faïencerie
- La réception des travaux du parc pour chiens
- L'engagement de l'aménagement des berges de Seine et d'Yonne
- La réfection des caves souterraines Saint Nicolas effondrées suite aux évènements climatiques de l'automne
- La poursuite du plan arbres
- Les aménagements de voiries des quais pour la création de l'arrêt à Surville de la ligne Express 46
- L'aide au ravalement de façades et l'optimisation du dispositif local de lutte contre l'habitat indigne dans le cadre du PIG de compétence de l'intercommunalité

Au-delà de ces opérations, les principaux investissements sont distingués en 3 catégories pour une meilleure visibilité :

- Les investissements de « maintenance » représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant bâtiments (hors réhabilitation importante, modification, extension...), les travaux de sécurisation et de mise en conformité y compris en termes d'accessibilités, la maintenance informatique, le renouvellement du parc automobile (hors location), l'achat de mobilier et l'achat de matériel pour le centre technique
  - ✓ Travaux de remise en état dans les écoles maternelles et élémentaires et provision pour changement de matériels défectueux
  - ✓ Acquisition de matériels informatiques et logiciels
  - ✓ Financement de projets de constructions et réhabilitations de logements par Confluence Habitat dans le cadre du protocole CGLLS
  - ✓ Acquisition de matériels nécessaires au fonctionnement de la cuisine centrale municipale
- Les investissements correspondant à des projets identifiés répondant aux besoins des services, des orientations politiques fixées par la Municipalité, et des Monterelais
  - ✓ Acquisition de matériels pour l'entretien et la valorisation des espaces boisés de la réserve naturelle régionale
  - ✓ Equipement des équipes de la Police municipale
  - ✓ Réalisation de fresques
  - ✓ Acquisition de mobilier et de matériel pédagogique pour les écoles maternelles et élémentaires
  - ✓ Acquisition de matériels dans le cadre des « classes à thèmes » dont les instruments de musique pour les « classes orchestre »
  - ✓ Continuité du plan « aires de jeux » avec la réhabilitation des aires de jeux des Noues, du cours Montaigne, et de la rue des Dames,
  - ✓ L'installation de filets anti-déchets aux éxutoires
  - ✓ Viabilisation des terrains rue de Boulains

- ✓ Poursuite de la réflexion pour l'identification des sites adaptés à l'installation de panneaux photovoltaïques
- ✓ Étude avec le délégataire pour l'extension du réseau de chaleur urbain
- ✓ Études diverses dont la création d'une foncière commerciale et l'exploitation de la future halle gastronomique dans le cadre de la requalification de la Halle Rustic

- Les investissements dans le domaine foncier, moyen pour la ville de maîtriser en partie l'évolution de son schéma urbain :

- ✓ Aide au ravalement
- ✓ Provision d'acquisitions des terrains bâtis pour le transfert de la caserne des pompiers et valorisation des travaux de raccordement des réseaux ainsi que de déconstruction
- ✓ Provision pour acquisition de terrains notamment le long de la bande cyclable route de Laval
- ✓ Participation annuelle pour l'aménagement de la ZAC écoquartier des bords d'eau

*d) Les subventions d'investissements prévues :*

- de l'Etat : 5 026 796.52 €

- de la Région : 1 948 133.00 €

- Autres : 113 353.00 €

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

**a) Recettes et dépenses :** 75 831 792 €

Recettes et dépenses de fonctionnement : 52 035 905 €

Recettes et dépenses d'investissement : 23 795 887 € :

- recettes : crédits reportés 2024 : 5 771 373.64 €

nouveaux crédits : 18 024 513.36 €

TOTAL : 23 795 887.00 €

- dépenses : crédits reportés 2024 : 4 033 681.18 €

nouveaux crédits : 18 278 341.58 €

Résultat antérieur reporté : 1 483 864.24 €

TOTAL : 23 795 887.00 €

### b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population :	2 187.65 €
Recettes réelles de fonctionnement / population :	2 356.89 €
Dépenses d'équipement brut / population :	700.79 €
Encours dette / population :	1 263.16 €
DGF / population :	387.21 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :	64 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement	
Annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement :	97 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	30 %
Encours dette / recettes réelles de fonctionnement :	54 %

### c) Etat de la dette

Nombre d'emprunts budget principal : 20  
Nombre d'emprunts budget annexe des activités économiques : 4  
Soit un total de 24 emprunts réalisés.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à :  
27 840 031,09 € sur le budget principal  
Et 2 234 312,55 € sur le budget annexe des activités économiques  
Soit un capital restant dû total de 30 074 343,60 €.

Le taux moyen de la dette est de 1,52%.

#### **IV. Les données synthétiques des budgets annexes – Récapitulatif**

## Budget annexe Centre Municipal de Santé

a) Recettes et dépenses : 2 939 501.00 €

Recettes et dépenses de fonctionnement : 2 681 080.00 €

- dépenses : crédits reportés 2024 : 159.96 €  
nouveaux crédits : 258 261.04 €  
TOTAL : 258 421.00 €

Les dépenses d'investissement du budget annexe Centre Municipal de Santé concernant l'achat de matériel et mobilier médical en partie équilibré par le résultat excédentaire de 2024.

Les dépenses de fonctionnement pour la rémunération du personnel, l'achat de fournitures nécessaires aux soins des patients et au fonctionnement du Centre de Santé sont couvertes par les recettes des actes médicaux.

### **Budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA**

**a) Recettes et dépenses :** 1 240 817.00 €

Recettes et dépenses de fonctionnement : 776 587.00 €

Recettes et dépenses d'investissement : 464 230.00 € :

- recettes : crédits reportés 2024 : 0.00 €

    résultat antérieur reporté : 16 854.41 €

    nouveaux crédits : 447 375.59 €

    TOTAL : 464 230.00 €

- dépenses : crédits reportés 2024 : 6 376.69 €

    nouveaux crédits : 457 853.31 €

    TOTAL : 464 230.00 €

Les dépenses d'investissement du budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA concernent le projet de mobilier, des études, des travaux divers et le remboursement de la dette. L'autofinancement et l'affectation de l'excédent de fonctionnement équilibre ces dépenses.

En section d'exploitation les recettes de loyers et les remboursements de charges locatives couvrent l'ensemble des dépenses.

### **Budget annexe Résidence Belle Feuille**

**a) Recettes et dépenses :** 866 395.00 €

Recettes et dépenses de fonctionnement : 765 020.00 €

Recettes et dépenses d'investissement : 101 375.00 € :

- recettes : crédits reportés 2024 : 0.00 €

    résultat antérieur reporté : 34 493.29 €

    nouveaux crédits : 66 881.71 €

    TOTAL : 101 375.00 €

- dépenses : crédits reportés 2024 : 0.00 €

    nouveaux crédits : 101 375.00 €

    TOTAL : 101 375.00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250331-ANNEXED\_27\_2025-AU



Les recettes de loyer équilibrent en partie les dépenses d'exploitation ~~du budget annexe qui portent~~ sur les frais de fonctionnement de la Résidence dont sa location et la rémunération du personnel. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 101 375,00 €.